Rapport d'essai : 2025.3922-1-1

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE Quartier St christophe BP 9007 04990 DIGNE LES BAINS Cedex

Tel: 04.92.32.39.33 Courriel: labo-veterinaire@le04.fr



N° Dossier : 2025.3922

: 2025.3922-1-1 N° Echantillon SARL CAE MOSAIQUE 28, rue du grand pré

04130 VOLX

## **OBJET:** ANALYSE MICROBIOLOGIQUE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

## CARACTERISTIQUES DU PRODUIT SOUMIS A L'ESSAI - DONNEES FOURNIES PAR LE CLIENT

Nature: SPIRULINE DESHYDRATÉE PAILLETTES

Conditionnement: Sachet kraft Produit à consommer : En l'état Date de fabrication: 06/06/2025 Date Limite de consommation :

N° Lot: 6625

Nom du fabricant et/ou fournisseur si différent du demandeur :

Analyse: A réception

# **PRELEVEMENT**

Prélevé par : Le client pour un Plan à 2 classes (Prélèvement = 1 unité(s)) Date de prélèvement: 10/06/2025 Lieu de prélèvement :

Catégorie: spiruline sèche

# **RECEPTION**

Date de réception au laboratoire : 10/06/2025 à 11:35

État du prélèvement à réception : Ambiante °C - Satisfaisant

Mode d'acheminement : Autre

Condition de stockage au laboratoire : Température ambiante

## **AUTRES EXIGENCES PARTICULIERES DU CLIENT: NON**

# **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Date de début des analyses : 11/06/2025 Lieu de réalisation des essais : LDV 04 DIGNE

### Avertissement:

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été recu, sous réserve des informations fournies par le client qui peuvent impacter la validité du résultat d'essai. Ils ne concernent que les objets soumis à l'essai. Le client n'est pas autorisé à faire référence à l'accréditation du laboratoire autrement que par la reproduction intégrale du présent rapport d'essais.

Le laboratoire ne pourra être tenu responsable des informations fournies par le clients reprises dans ce rapport et de leurs éventuels impacts sur les essais.

Rapport d'essai : 2025.3922-1-1

METHODE	NATURE DE L'ESSAI		RESULTATS	CRITERES m (inférieur ou égal)	Ecart par rapport à la méthode et conditions spécifiques s'il y a lieu	
Critères d'hygiène de	s procédés					
NF EN ISO 4833-1	Dénombrement des microorganismes à 30°C	*	<10000 /g	500 000		J
NF V 08-060	Dénombrement des Coliformes thermotolérants à 44°C	*	<10 /g	10		J
NF ISO 16649-2	Dénombrement des Escherichia coli beta glucuronidase à 44°C	*	<10 /g	10		J
NF EN ISO 6888-1	Dénombrement des Staphylocoques coagulase caractéristiques + à 37°C	*	<100 /g	100		J
NF V 08-061	Dénombrement en anaérobiose des bactéries sulfito-réductrices à 46°C en tubes	*	<10 /g	100		J
NF V 08-059	Dénombrement des Levures et Moisissures à 25°C		300 /g	1		I
Critères de sécurité						
NF EN ISO 15213-2	Dénombrement des Clostridium perfringens à 37°C	*	< 1 /g	1		J
Bio 12/16-09/05	Recherche de salmonella spp selon VIDAS Easy SLM	*	Non détectée /25g	Non détectée /25g		J
Bio 12/18-03/06	Recherche de Listeria spp selon VIDAS LDUO	*	Non détectée /25g	Absence de critères		I
Bio 12/18-03/06	Recherche de Listeria monocytogenes selon Vidas LDUO	*	Non détectée /25g	Non détectée /25g		J

Ne : Nombre estimé

Déclaration de conformité des résultats d'analyse	Conforme	J	
---	----------	---	--

Par rapport aux prescriptions : Règlement CE 2073/2005

Critères convention

Avis du CSHPF et saisine AFSA n°2007-SA-0007

La déclaration de conformité est sous accréditation si les résultats de tous les paramètres utilisés sont sous accréditation. Ces résultats ne concernent que l'objet soumis à l'essai. Ils ne peuvent être extrapolés à un lot.

- il n'a pas été tenu explicitement compte des incertitudes de mesure associées aux résultats pour la déclaration de conformité

Destinataire(s): SARL CAE MOSAIQUE ,28, rue du grand pré,04130 VOLX

LABO VETERINAIRE DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE, QUARTIER ST CHRISTOPHE,BP 9007,04990 DIGNE LES BAINS Cedex

### Avertissement :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu, sous réserve des informations fournies par le client qui peuvent impacter la validité du résultat d'essai. Ils ne concernent que les objets soumis à l'essai. Le client n'est pas autorisé à faire référence à l'accréditation du laboratoire autrement que par la reproduction intégrale du présent rapport d'essais.

Le laboratoire ne pourra être tenu responsable des informations fournies par le clients reprises dans ce rapport et de leurs éventuels impacts sur les essais.

Rapport d'essai : 2025.3922-1-1

Fait à DIGNE LES BAINS, le 16/06/2025

Marjorie BREMOND Signataire Hygiène Alimentaire

### Avertissement :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu, sous réserve des informations fournies par le client qui peuvent impacter la validité du résultat d'essai. Ils ne concernent que les objets soumis à l'essai. Le client n'est pas autorisé à faire référence à l'accréditation du laboratoire autrement que par la reproduction intégrale du présent rapport d'essais. Le laboratoire ne pourra être tenu responsable des informations fournies par le clients reprises dans ce rapport et de leurs éventuels impacts sur les essais.